

PROCES-VERBAL
SIVOM DE L'EST GESSIEN
SEANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2016

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Étaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. Grattaroly, Guiderdoni, Landreau, Ly, Mouny, Patriarca, Raphoz, Rigaud, t'Kint de Roodenbeke, Unal

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Charillon, Coin, Frammery, Grandpré, Martin, Wunsch-Vincent

Pour Ornex : Mmes et MM. Delavenne, Ganne, Giriat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Étienne t'Kint de Roodenbeke
assisté de Fara Randimbisoa

Était présente : Anissa Tabet

Était invité et présent : --

Étaient absents excusés : M. Philipps, pouvoir à Mme Unal
M. Vonner, représenté par M. Grattaroly
Mme Etcheberry
M. de Lavernette

Étaient absents : Mme Ansellem
M. Imobersteg

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016
- 3) Portage de repas à domicile : convention de mise à disposition de personnel par la commune de Ferney-Voltaire
- 4) Travaux d'aménagement des nouveaux bureaux du SIVOM : attribution de la maîtrise d'œuvre
- 5) Travaux d'aménagement des nouveaux bureaux du SIVOM : délégation de signature et recherche de financement
- 6) Logement offre de soins : réservation d'un logement pour la stratégie
- 7) Composition des commissions SIVOM
- 8) Décision modificative n° 5 du budget
- 9) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 23 novembre 2016 a eu lieu à la mairie d'Ornex à 18 h 30, sous la présidence de Max Giriat, président du SIVOM.

Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Étienne t'Kint de Roodenbeke est désigné secrétaire de séance.

Daniel Raphoz demande l'ajout de deux points divers à l'ordre du jour :

- projet de gendarmerie ;
- école intercommunale

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 octobre 2016.

Point 3 – Portage de repas : convention de mise à disposition de personnel par la mairie de Ferney-Voltaire

Le président explique que mis en place en 2003, le service de portage de repas livre une moyenne de 20 à 30 repas par jour tous les jours de la semaine. Le temps nécessaire à la mission de livraison est de 20 h par semaine.

Pour cela, la ville de Ferney-Voltaire met à disposition du SIVOM de l'Est Gessien un agent chargé d'assurer le portage des repas aux personnes âgées et dépendantes.

Les missions de l'agent en charge de la livraison de repas à domicile sont :

- réceptionner et préparer les malles de portage de repas ;
- charger le véhicule, planifier et organiser sa tournée ;
- procéder à la livraison des repas à domicile ;
- maintenir un lien social avec les bénéficiaires et les respecter ;
- entretenir son véhicule de transport (mécanique et hygiène) ;
- informer le SIVOM des difficultés et remarques transmises par les bénéficiaires ;
- récupérer les bacs gastro des cantines ;

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent mis à disposition jusqu'à ce jour, une commission de recrutement commune aux deux collectivités a retenu une candidature interne. L'agent étant un employé de la ville de Ferney-Voltaire, il est proposé de reconduire et d'actualiser la convention de mise à disposition à intervenir entre la ville de Ferney-Voltaire et le SIVOM de l'Est Gessien.

La convention annexée précise notamment la participation financière qui sera calculée suivant le nombre d'heures réalisées par l'agent ou son remplaçant ; elle prendra effet au 1^{er} janvier 2017 et sera reconduite par tacite reconduction d'année en année, pour une période identique.

Il est ainsi demandé au comité syndical :

- ✓ d'approuver la convention à intervenir entre la ville de Ferney-Voltaire et le SIVOM de l'Est Gessien pour une mise à disposition du SIVOM d'un agent de la commune chargé d'assurer le portage des repas aux personnes âgées ;
- ✓ d'autoriser le président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant ;
- ✓ de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2017.

Arrivée d'Aurélié Charillon et Sacha Wunsch-Vincent.

Il est précisé à la question de Bertrand Frammery que la durée de trois ans est règlementaire. Daniel Raphoz explique que l'intéressé, issu d'un reclassement, a suivi une période de « tuilage » avec son prédécesseur et convient au poste.

Le comité approuve à l'unanimité la signature de la convention.

Point 4 – Travaux d'aménagement des nouveaux bureaux du SIVOM : attribution de la maîtrise d'œuvre

La président rappelle que par délibération du 22 juin 2016, le comité syndical approuvait l'achat d'un local destiné à recevoir les nouveaux bureaux du SIVOM, situé chemin de la Planche Brulée.

Pour mener à bien ce programme de travaux, il est proposé d'approuver la proposition de maîtrise d'œuvre de l'architecte Paucod associé au cabinet BET fluides FOURNIER MOUTHON pour un montant de 21 997,20 € HT correspondant à 10,5 % du montant de l'opération, de la mission d'esquisse aux opérations de réception. Daniel Raphoz fait remarquer que les travaux sont peu conséquents.

Arrivée de Didier Rigaud.

Le comité approuve à l'unanimité l'attribution de la mission.

Point 5 – Travaux d'aménagement des nouveaux bureaux du SIVOM : délégation de signature et recherche de financement

Le président explique que les travaux d'aménagement des nouveaux bureaux du SIVOM sont estimés à 205 000 € HT. Il est demandé d'autoriser le président à déposer les demandes d'autorisations administratives (permis de construire) et à faire les demandes de subventions relatives.

Le comité approuve à l'unanimité la délégation de signature et de recherche de subventions.

Point 6 – Logement offre de soins : réservation d'un logement pour la stratégie

Le président rappelle que le 20 octobre dernier s'est tenue une réunion de présentation des actions mises en œuvre par le SIVOM dans le cadre de sa stratégie de soutien à l'offre de soins de premier recours. Au terme de cette présentation lors de laquelle les professionnels de santé ont participé activement, de nouvelles pistes de travail se sont dégagées :

- un guichet unique source d'actualisation d'informations pour certaines spécialités ;
- temps d'échanges entre les anciens et nouveaux installés ;
- mise à jour de nos données inventaires (locaux, logements, opportunités professionnelles ...).

La création de logements passerelles pour une durée de 6 mois à 2 ans permettant à des professionnels candidats de faire une patientèle fait partie des actions possibles. Pour compléter ces actions, il est proposé de réserver à la stratégie un des 4 logements du domaine privé du SIVOM (T2 bis meublé de 40 m² habitables) avec un loyer pouvant aller de 420 € (10,5 €/m²) à 600 € (15 €/m²) (hors charges* : 85 € mensuels) selon les revenus des candidats à l'installation.

*Charges : eau, électricité, gaz.

À la demande d'Étienne t'Kint de Roodenbeke, un débat s'engage concernant les personnes éligibles à ces aides. Aurélie Charillon précise qu'ils avaient été initialement prévu pour les médecins généralistes, sans qui l'offre de soins est limitée. D'autres expliquent que les

infirmières sont également en grande difficulté. Le président rappelle que la démarche concerne les professionnels de 1^{er} recours, médecin généralistes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmières. Pour l'heure une forte demande a été exprimée par les médecins et kinésithérapeutes. Étienne t'Kint de Roodenbeke alerte sur la situation du personnel du centre de soins qui rencontre de grosses difficultés d'effectifs.

Daniel Raphoz précise que l'offre est insuffisante par rapport à la demande. Cependant la commune de Ferney-Voltaire disposera d'un droit de tirage sur 15 logements d'une construction d'une trentaine de logements sociaux en 2017, deux pourraient alors être mobilisés pour la stratégie.

Jean-François Obez et Étienne t'Kint de Roodenbeke se retirent des votes, avec une abstention (Willy Delavenne), le comité approuve à l'unanimité la proposition.

Point 7 – Composition des commissions SIVOM

Le président rappelle que suite au dernier comité syndical du 19 octobre, le nombre de membres aux commissions est passé de 8 à 9 membres réparti comme suit : 4 délégués de Ferney-Voltaire, 3 pour Prévessin Moens et 2 pour Ornex.

Le comité approuve la composition des commissions suivantes :

Com personnel /finances	Com scolaire/ sociale	Com sport	Com travaux	Com conurbation
M Coin— C Martin S Wunsch Vincent	A Etcheberry- M Coin- C Martin	B Frammery- E Imobersteg- L Ansellem	B Frammery- E Imobersteg S Wunsch Vincent	E Imobersteg- A Charillon W Grandpré
JF Obez- D Ganne	MC Roch- M Fournier	W Delavenne- JA Duret	W Delavenne- MC Roch	JA Duret- JF Obez
H de Lavernette- R Vonner- D Raphoz- D Rigaud	É de Roodenbeke- V Mouny- H Delavernette S Grattaroly	JF Patriarca- JL Guiderdoni S Grattaroly V Mouny	JF Patriarca- É de Roodenbeke- CJ Ly- PM Philipps	C Landreau- JL Guiderdoni- PM Philipps- D Rigaud

À la demande de Didier Rigaud, Christian Landreau précise qu'aucune date n'a été définie pour la prochaine commission conurbation.

Point 8 – Décision modificative du budget n 5

M Coin, Vice-Président en charge du personnel et des finances, explique qu'en raison d'un dépassement du budget rémunération, il est proposé de modifier le budget comme suit :

DECISION MODIFICATIVE n°5

FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	objet	ARTICLE/SERVICE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
012	rémunération	64131-001		95 000,00 €	
011	contrat et prestation de service	611-001		-80 000,00 €	
067	charges exceptionnelles	6711-001		-15 000,00 €	
			TOTAL	0,00 €	0,00 €

Le dépassement est dû à des rappels de salaires et au nouveau poste de coordinatrice de santé. À la demande d'Étienne t'Kint de Roodenbeke il est précisé que le budget du personnel s'élève à 1 million d'euros.

Le comité approuve à l'unanimité la proposition.

Point 9 – Divers

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical et certificats administratifs établis

<i>Marché de service :</i>	<i>PRESTATAIRE ET MONTANT HT</i>	
Module CHORUS logiciel de réception de factures	BERGER LEVRAULT	1 400 €
<i>Marché de travaux :</i>		
Marquage au sol parking gendarmerie et jeux école	PROXIMARK	2 331,20 €
<i>Marché de fourniture</i>		
Remplacement des tables et chaises de deux salles de classe élémentaire	DIRECT D	6 332,80 €
Plaque agglo reprise ancien mur escalade CSHA	RION	1 224,84 €

Projet de nouvelle gendarmerie

Choix du maître d'œuvre Phase candidat retenu pour présenter un projet :	<ul style="list-style-type: none"> - Architecte mandataire : GERONIMO ARCHITECTE 120, avenue des Jourdiés 74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY - Architecte associé : HUCHON - OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) : HUCHON - Etudes techniques en Economie de Projet : GERONIMO ARCHITECTE - Etudes techniques en Structure : PLANTIER - Etudes techniques en Fluides : CETRALP - Etudes techniques en Electricité : CETRALP - Etudes techniques en VRD : SIAF INGENIERIE - Etudes techniques en Acoustique : REZ'ON - Etudes techniques en Paysage : SIAF INGENIERIE
	<ul style="list-style-type: none"> - Architecte mandataire : ESPACE PROJET ARCHITECTURE Rue Françoise Dolto ZA en Pragnat Nord 01500 AMBERIEU - Architecte associé : ADELA ARCHITECTE - OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) : ESPACE PROJET ARCHITECTURE - Etudes techniques en Economie de Projet : COSINUS - Etudes techniques en Structure : TECO MACON - Etudes techniques en Fluides : ENERPOL - Etudes techniques en Electricité : ENERPOL - Etudes techniques en VRD : COSINUS - Etudes techniques en Acoustique : EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE - Etudes techniques en Paysage : VIOLLET FRANCK
	<ul style="list-style-type: none"> - Architecte mandataire : PATRIARCHE & CO 4, allée du lac de garde – Taxiway

	<p style="text-align: center;">BP 285 73375 LE BOURGET DU LAC</p> <ul style="list-style-type: none"> - OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) : PATRIARCHE & CO - Etudes techniques en Economie de Projet : PATRIARCHE & CO - Etudes techniques en Structure : PATRIARCHE & CO - Etudes techniques en Fluides : PATRIARCHE & CO - Etudes techniques en Electricité : PATRIARCHE & CO - Etudes techniques en VRD : TECTA - Etudes techniques en Acoustique : REZ'ON - Etudes techniques en Paysage : PATRIARCHE & CO
Remise des projets Montage financier	<p>Janvier 2017 Remise des projets par les trois candidats retenus. Commission finances : À partir de janvier préparation du dossier de consultation pour l'emprunt.</p>
Validation du projet	<p>Mars 2017 Présentation et validation du projet en comité syndical.</p>

Jean-François Obez informe l'assemblée qu'un recours gracieux a été déposé.
Daniel Raphoz sollicite le président pour associer au montage financier le délégué de Ferney-Voltaire, Jean-Louis Guiderdoni.

Suite au dernier conseil d'école élémentaire intercommunale, Daniel Raphoz demande que certains points soient précisés, comme :

1- les raisons qui justifient l'absence d'un intervenant musique : une dumiste a été pendant 3 ans mise à disposition par le conservatoire et prise en charge par le SIVOM. Ce partenariat s'est avéré être un échec en raison d'une désorganisation de l'intervention, ce qui justifie le non renouvellement du dispositif.

2-l'école n'a pas pu participer au cross avec le collège de Prévessin-Moëns, Daniel Raphoz craint un favoritisme.

Jean-François Patriarca et Didier Rigaud rappellent l'importance avant d'assister au conseil d'école de maîtriser l'ensemble des sujets qui concernent la collectivité pour apporter les réponses correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Étienne t'Kint de Roodenbeke

Le Président de séance,
Max Giriat